Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_16-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Délibération du Conseil Municipal

Mercredi 10 décembre 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, Mme Christelle HAGUET, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : Mme Gwenola BERHAULT (pouvoir à Mme ENGEL), M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme MACÉ),

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Christelle HAGUET est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire introduit la séance en faisant part de son déplacement au Sénat le mardi 9 décembre pour participer à la Cérémonie du Prix du jumelage franco-allemand du Sénat 2025. Il indique que plus de 220 candidatures ont été réceptionnées dans 5 catégories pour cette première édition du prix. La commune de Broöns a été désignée lauréate dans la catégorie « Collectivités de moins de 4 232 habitants ». Il remercie chaleureusement le comité de jumelage et notamment M. Francis LORCY qui a préparé le dossier de candidature et a permis à la commune d'être lauréate.

10/12/25 – 16 – Affaires financières – Fixation des tarifs communaux pour l'année 2026

M. le Maire donne la parole à M. Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Il présente le tableau des tarifs qui doivent être votés pour l'année 2026.

Des précisions sont apportées concernant les tarifs du camping.
Les périodes et tarifs saisonniers relatifs à l'occupation du camping et créés l'année dernière sont modifiés. En effet, les élus ont entendu plusieurs critiques relatives à la tarification hivernale élevée qui avait vocation à intégrer le surcoût lié aux énergies. La période hivernale est donc réduite et le coût diminué. Les élus s'interrogent également sur la possibilité de diminuer la consigne de température dans les sanitaires du camping.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_16-DE

Mme ENGEL ajoute que le coût facturé aux campeurs intègre également la gestion des déchets.

M. RENAULT précise que la gestion des déchets coûte de plus en plus cher aux collectivités car l'Etat a décidé de taxer cette activité jugée polluante.

M. le Maire précise que l'Agglomération a informé la collectivité de l'augmentation des coûts qui seront appliqués dès l'année prochaine. Les sites du camping, de la salle des fêtes et le marché représentent des volumes de déchets importants et impactent ce coût à la hausse. Il va être nécessaire de gérer les déchets différemment et de redimensionner les volumes afin de limiter les coûts.

M. GOUVARY souligne que la présence de containers de tri sur certains sites permettrait de mieux gérer les volumes de déchets.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- **FIXE** comme suit les tarifs communaux, en euros, applicables en 2026 :

1- Tarifs des concessions du cimetière	**2026**
Tombe - Terrain nu et renouvellement	
15 ans	210
30 ans	370
Tombe - Caveau funéraire existant	
15 ans	1100
30 ans	1300
Columbarium	**2026**
Monument :	
15 ans	570
30 ans	1040
Cave-urne :	**2026**
15 ans	300
30 ans	540
Dispersion des cendres :	**2026**
	90

2- Tarifs du camping municipal	**2026**
Tarif unique	/
Tarif été (du 1er mars au 31 octobre)	9
Tarif hiver (du 1er novembre au 28 février)	12
Accès au bloc sanitaire	3
Ticket perdu	20

3- Tarif de la mise à disposition de personnel communal	**2026**
Prix de l'heure	40

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_16-DE

4- Tarifs de location de matériel communal	2026
Nacelle (par heure indivisible) hors mise à disposition obligatoire de 2 agents communaux (en fonction de la disponibilité et des habilitations). Pour associations et collectivités voisines.	150
Podium : monté en partie ou en totalité et avec la présence de deux employés communaux mis à disposition	
Association communale (gratuit une fois par an)	185
Association ou commune de l'agglomération	220
Demandeur extérieur	720
Barrières métalliques - Prix par barrière et par jour (gratuit pour les associations de Broons)	1,25
Support de présentation pour exposition (par support et par jour) (gratuit pour les associations de Broons)	1,25

5 - Tarifs occupation du domaine public	2026
Droits de place du marché	
Mètre linéaire - marchés	1,00
Branchement électrique	2,00
Terrasses divers commerces	
Mètre carré / mois été (du 1er avril au 30 sept)	2
Mètre carré / mois hiver (du 1er octobre au 31 mars)	1
Réseaux	
Mètre linéaire	3

6 - Tarifs du BIB et des Photocopies	2026
Abonnement BIB annuel	35,00
Photocopies A4 Noir et Blanc (copies couleur refusées)	0,60
Photocopies A3 Noir et Blanc (copies couleur refusées)	1,20

7 - Tarif de l'emplacement des gens du voyage-cirque	2026
Facturation à la journée pour un ménage (équivalant à 1 grande caravane)	8,00

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROONS, le 17/12/2025

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

MAIRIE DE BROONS (Côtes-d'Armor)